

14 nov 2013 -14:50

Appartient à Conseil des ministres du 14 novembre 2013

Acquisition d'actions de la SNCB Holding par la Société fédérale de participations et d'investissement

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui donne mission à la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) d'acquérir, pour le compte de l'Etat, des actions de jouissance détenues par *La Financière Rue de France*.

La SFPI acquèrera des actions de jouissance qui représentent 1,55 % de l'actionnariat de la SNCB Holding. Ces actions sont actuellement détenues par la sous-filiale de la SNCB Holding *La Financière Rue de France*. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la séparation des activités du gestionnaire d'infrastructure et de l'opérateur ferroviaire, imposée par la Commission européenne.

Projet d'arrêté royal confiant à la Société fédérale de participations et d'investissement une mission au sens de l'article 2, § 3, de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de participations et d'investissement et aux sociétés régionales d'investissement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11